Image not found or type unknown

Attestation de bon voisinage

Par **Yas29**, le **03/03/2021** à **12:09**

Bonjour,

Je suis attaquée en justice par une voisine pour des troubles du voisinage.

Elle a fait une pétition avec d'autres voisins parfois très éloignés de mon appartement.

Je souhaite me défendre en présentant des attestations à des voisins plus proches (géographiquement).

J'ai déjà acquis un modèle d'attestation.

Ma question est : doivent-elles être accompagnées d'une photocopie de carte d'identité ?

Merci d'avance..

Par **youris**, le **03/03/2021** à **13:30**

bonjour,

pour qu'une pétition soit crédible, sans exiger la photocopie d'un document d'identité, il faut que les signataires soient identifiables.

exemple: la commune de grenoble a mis en place un système de pétition.

la commune se réserve le droit de contrôler la qualité des signataires et s'ils ont effectivement signé cette pétition.

salutations

Par **P.M.**, le **03/03/2021** à **16:27**

Bonjour,

Ce sujet fait double emploi avec celui-ci...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés